

## UN IMMEUBLE À VIVRE ENSEMBLE



**Respectez la tranquillité de chacun** et évitez toute nuisance pouvant gêner les autres habitants :  
utilisez de façon raisonnable vos radios, télévisions, chaînes hi-fi.  
Utilisez vos outils de bricolage tels que perceuse, marteau ou ponceuse dans les horaires :

- du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- le samedi de 09h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00.



**Entreposez vos poussettes, vélos ou objets encombrants** dans les locaux prévus à cet effet, à défaut dans votre logement, pas sur le palier ni dans l'entrée de l'immeuble.



**Les enfants jouent dans les aires de jeux** et les espaces verts du quartier en respectant le voisinage. L'immeuble n'est pas une salle de jeux.



Prenez toutes les dispositions nécessaires pour que les **animaux domestiques n'incommodent pas le voisinage**.  
Prenez soin de ne pas attirer et / ou nourrir les oiseaux ou autres animaux qui peuvent salir ou endommager l'immeuble.



Placez vos **plantes d'agrément** à l'intérieur de vos balcons et ne jetez pas d'objet ou de détrit (mégots de cigarettes, restes d'aliments,...) par les fenêtres et les balcons.



**L'eau est précieuse, son traitement coûte cher.**

Utilisez à bon escient la chambre à lessive s'il y en a une dans votre immeuble ; sinon ne branchez vos machines à laver que sur les circuits d'eau froide, laquelle est directement chauffée par votre machine.  
Dans votre vie quotidienne, préférez la douche au bain et ne laissez pas couler l'eau du robinet inutilement.  
Informez la Régie lorsque vos WC coulent sans discontinuer ou que vous constatez d'autres fuites.



**Les conduits sanitaires et les WC s'obstruent** rapidement et ne sont pas conçus pour recevoir vos détrit (solides) ou déchets solides : utilisez les containers prévus à cet effet. Attention aux récipients type «Canard WC» : une fois dans le conduit, ils obstruent complètement la colonne principale.



**Ayez les bons réflexes pour économiser l'énergie :**

- aérez votre logement : ouvrez grand les fenêtres 5 minutes par jour puis refermez-les totalement,
- dans la mesure du possible, ne mettez pas d'objets (canapé, armoire, rideaux,...) devant le radiateur, il a aussi besoin d'air,
- les nuits d'hiver, baissez les stores pour conserver la chaleur,
- en cas d'absence prolongée, mettez vos radiateurs sur la position hors gel,
- si votre radiateur est équipé de vannes thermostatiques, utilisez-les à bon escient.



**Chacun est concerné par la qualité de vie dans l'immeuble.**

En cas de dégâts occasionnés par vous-même, vos enfants, vos proches ou vos fournisseurs, vous êtes responsables de la remise en état des lieux.  
Il vous appartient également de nettoyer les salissures accidentelles que vous pourriez occasionner.



**Participez aux efforts écologiques :** trie et recyclez vos déchets.

LA RÉGIE DU RHÔNE VOUS REMERCIE SINCÈREMENT POUR VOTRE INDISPENSABLE COLLABORATION.